

Festival de théâtre
LES TRÉTEAUX DE VOIRON
du 7 au 13 octobre 2025
22^e édition

REGLEMENT 2025

Présentation

L'association « Les Tréteaux de Voiron », ci-après dénommée « l'organisateur » programme annuellement un festival de théâtre intitulé « Les Tréteaux de Voiron ».

La raison d'être de notre manifestation culturelle est d'une part de participer à la diffusion de spectacles amateurs et d'autre part d'ouvrir l'accès au spectacle vivant à un large public.

La qualité des pièces programmées reste le maître-mot du travail du comité de sélection, afin que le théâtre amateur offre ce qu'il a de meilleur : le sérieux du projet, la passion du théâtre, l'amour du jeu, la profondeur des textes, la recherche scénographique et l'originalité de la mise en scène. C'est pourquoi notre sélection de spectacles couvre tout le territoire national.

Chaque édition du festival Les Tréteaux de Voiron propose au public une diversité de spectacles correspondant à cette volonté affirmée : si les pièces de théâtre ont une large place dans notre programme, toutes les formes de spectacles théâtralisés peuvent être proposées dans notre festival.

Les compagnies et troupes de théâtre sont reçues dans un esprit d'échange et de partage. Tout est mis en œuvre pour que le temps que nous passons ensemble soit une base solide de cette aventure culturelle commune. Les conditions techniques sont de niveau professionnel, afin que soit donnés aux spectacles les meilleurs atouts.

Quant à notre cher public, nous veillons à ce que le festival lui réserve un accueil chaleureux, dans une ambiance des plus conviviales, en permettant autant que possible la rencontre avec les artistes. Un espace bar/restauration facilite ces conditions sur de larges horaires.

Critères de sélection

Spectacles amateurs.

Pour être considéré « amateur », un spectacle doit être joué par des comédiens amateurs. Les techniciens et metteurs en scène peuvent quant à eux être professionnels.

La sélection des spectacles est assurée par un comité composé de membres de l'association organisatrice.

Le festival consacre en général 3 soirées pour la programmation des troupes amateur (ce chiffre pouvant varier d'une année sur l'autre).

Deux spectacles par soirée sont proposés au public :

- premier spectacle durée 1h00 maxi
- deuxième spectacle durée 1h30 maxi

Pour étudier la candidature d'une troupe, le comité de sélection devra avoir vu son spectacle avant le 30 avril 2024, par un de trois moyens ci-dessous (à convenir avec la troupe) :

- en représentation, sur invitation d'au moins 3 personnes (au nom des Tréteaux de Voiron)
- en répétition
- sur vidéo de bonne qualité (image et son) : DVD, streaming, clé USB.

Spectacles hors sélection

Spectacles professionnels.

Ils ne représentent pas l'objectif principal du festival mais peuvent être envisagés lorsque le parrain ou la marraine du festival peut nous le proposer, ou quand un spectacle spécifique le nécessite (exemple : spectacle pour enfant difficile à trouver chez une troupe de théâtre amateur, participation à un évènement culturel rattaché au festival...).

Nous n'attendons pas de candidatures pour ces spectacles qui sont choisis directement par le comité de programmation.

Dates du festival 2025

Les candidatures des compagnies de théâtre amateur sont ouvertes sur les dates du 9 au 12 octobre 2024.

Date	Genre	Nbr de spectacles
7 oct	Spectacles public scolaire 8/11 ans [hors sélection]	1
8 oct	Spectacle parrain / marraine du festival [hors sélection]	1
9 oct	Spectacles de compagnies de théâtre amateur	1
10 oct	Spectacles de compagnies de théâtre amateur	2
11 oct	Spectacles de compagnies de théâtre amateur	2
12 oct	Spectacles de compagnies de théâtre amateur	1
13 oct	Spectacle public scolaire lycéens [hors sélection]	2

Lieu de représentation

Salle des fêtes
Pl. Jacques-Antoine Gau 38500 Voiron

Equipement :

- scène ouverture 10m, lointain 8m, profondeur 6m
- 140 places en gradin
- 48 places à plat devant les gradins, ajoutées selon le nombre de spectateurs pour chaque spectacle
- Coulisses
- Espace de stockage pour les décors
- Loges
- Cuisine
- Technique son et lumière : voir la fiche technique de la salle.

Assurance

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile » et fournira une attestation valide pour la période du festival.

Communication

La troupe s'engage à faire figurer sur ses moyens de communication propres (site Web, blog, Facebook, Instagram...) un lien avec l'adresse du site Web et du Facebook du festival.

www.lestreteauxdevoiron.fr
<https://www.facebook.com/lestreteauxdevoiron>

L'organisateur s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour promouvoir le festival et en annoncer les dates et la programmation.

Conditions techniques

Le matériel de scène et la technique son et lumière seront mis à disposition des troupes le jour de la représentation. Chaque troupe pourra prendre possession du plateau (filage, réglages techniques...) à un horaire à convenir avec le régisseur général du festival.

ATTENTION !

Le temps d'installation/désinstallation du décor entre les 2 représentations est limité : parfois 45mm selon la durée du premier spectacle !..

Restrictions pour les décors et les éléments techniques des troupes

- aucune possibilité de fixation des décors au sol
- pas de flamme nue (bougie, torche, flambeau, etc)
- pas d'appareil contenant des liquides inflammables.
- pas de laser de classe supérieure à la classe I.

Conditions d'accueil

Les troupes seront accueillies dans les conditions suivantes :

- Un technicien régisseur général prend en charge, avec chaque troupe, les aspects techniques.
- Nous prenons un repas tous ensemble le soir de votre représentation.
- Chaque troupe sélectionnée recevra une invitation à participer à l'ensemble des spectacles du festival pour ses comédiens et techniciens. Leur présence à chaque spectacle est toujours appréciée pour favoriser la rencontre entre troupes, selon l'esprit du festival.
- La billetterie est gérée par l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron ».

Frais de déplacement

- Chaque troupe sélectionnée sera défrayée pour le transport des comédiens, techniciens et décors sur la base de deux voitures maximum (à raison de 38 centimes d'euros du kilomètre + péages) sur présentation d'une facture.
- La base de calcul est celle de « mappy.fr », véhicule de classe 1.
- Pas de défraiement pour les troupes domiciliées à moins de 30km du lieu du festival.
- L'hébergement éventuel reste à la charge de la troupe, mais des solutions sont possibles tout comme pour les repas complémentaires, nous verrons cela ensemble...

Droits d'auteur

Droits SACD, autre organisme ou autogestion :

A la charge de l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron » : ils seront remboursés à la troupe sur présentation d'un justificatif (facture acquittée), sur une base maximum de :

- Troupe fédérée * : 88.11€ TTC
- Troupe non fédérée : 116.82€ TTC

Ces tarifs réduits correspondent à une déclaration préalable avec paiement en ligne sur le site de la SACD. Tout dépassement restant à la charge de la troupe concernée.

Nous ne prenons pas en charge les droits de traduction.

La demande d'autorisation de jouer doit être faite par la troupe auprès de la SACD (ou autre organisme le cas échéant), bien avant le festival si celle-ci veut profiter d'un tarif réduit, en précisant que la jauge de la salle est de 188 places et que les tarifs d'entrée vont de 6 à 8€.

Pour information

http://fncta.fr/infos-articles/articles/article_569.pdf

<http://www.fncta.fr/qui/SACD-mode-emploi.pdf>

https://www.sacd.fr/sites/default/files/baremes_amateur.pdf

Nota * : une troupe fédérée est une troupe membre d'une fédération ayant signé un protocole d'accord avec la SACD. Exemple : la FNCTA.

Droits Sacem :

A la charge de l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron » : ils seront remboursés à la troupe sur présentation d'un justificatif (facture acquittée), sur une base maximum de 61.26€ TTC correspondant à une déclaration préalable. Tout dépassement restant à la charge de la troupe concernée.

La déclaration Sacem doit être faite par la troupe, bien avant le festival si celle-ci veut profiter d'un tarif réduit.

Candidature

Les candidatures sont recevables jusqu'au 30 avril 2025.

Fiche de candidature : à télécharger sur le site www.lestreteauxdevoiron.fr

Les réponses aux candidatures seront faites le 6 mai 2025.

Fiche technique du festival

Pas de rideau de scène.
Scène en bois clair.
Gril avec accès réservé au régisseur de l'organisateur.
Sorties de scène à cour et à jardin avec accès aux loges.
Boîte noire/pendrillonage fixe à l'italienne.
Régie technique en partie haute des gradins du public.

Equipement lumière

Voir fiche technique de la salle.
L'équipement est composé principalement de projecteurs LED.

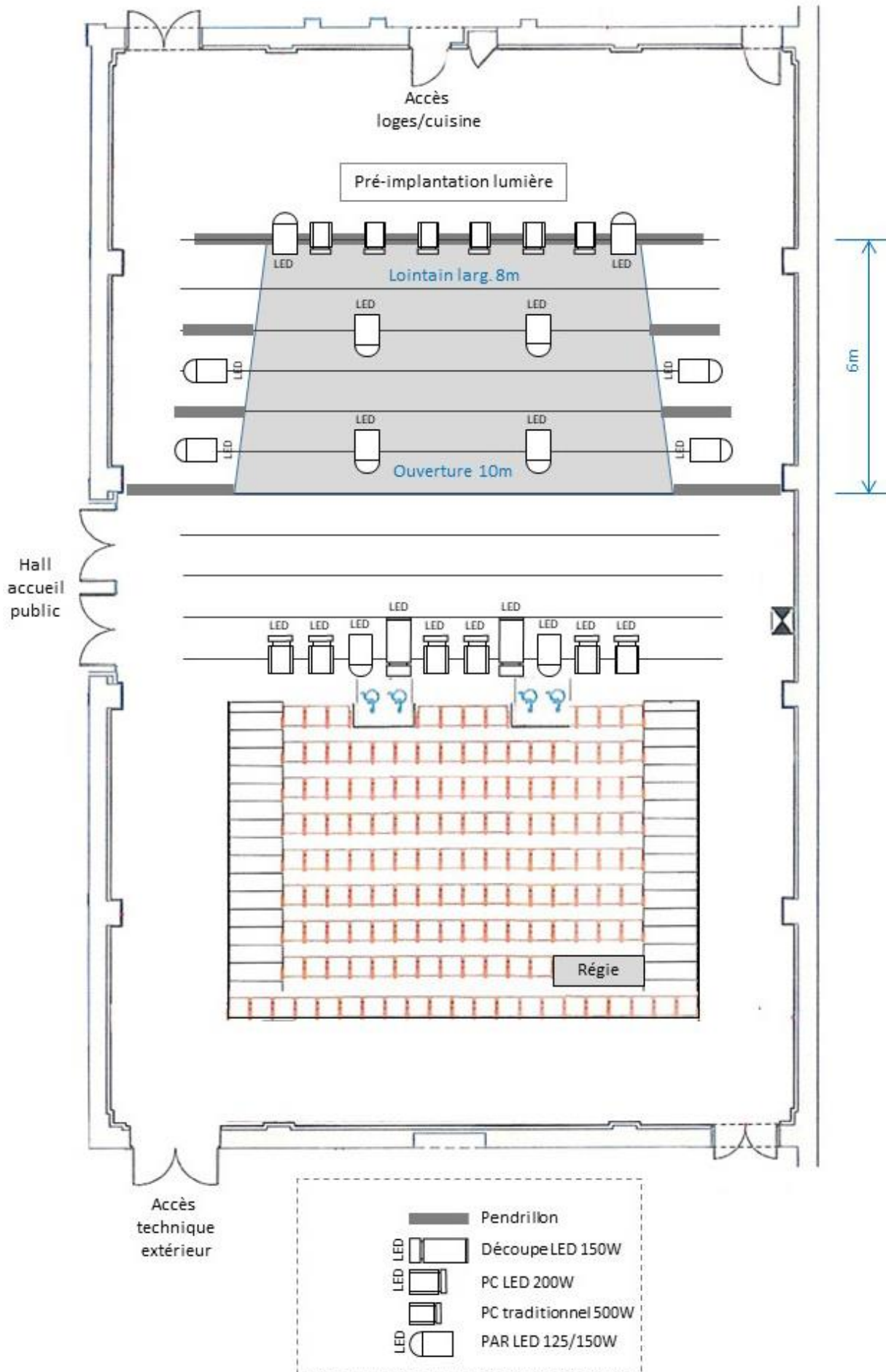
Equipement son

Système de diffusion de puissance stéréo.
Table de mixage 8 voies.
Pas d'équaliseur.
Pas de micros de reprise du plateau.

Equipement vidéo

Pas d'équipement.

Plan de la salle



Pour les troupes sélectionnées

La troupe sélectionnée qui maintient sa participation au festival devra alors fournir :

Par courrier

- 50 tracts/flyers imprimés, si vous en disposez.
- 2 affiches format A3 couleur

Par e-mail

- 3 photos couleur différentes, de bonne qualité (300dpi JPG, GIF ou PDF).
- Un texte de présentation de la pièce (100 mots maximum)
- Une attestation d'assurance RC

Nom date et signature du responsable
de la troupe candidate

